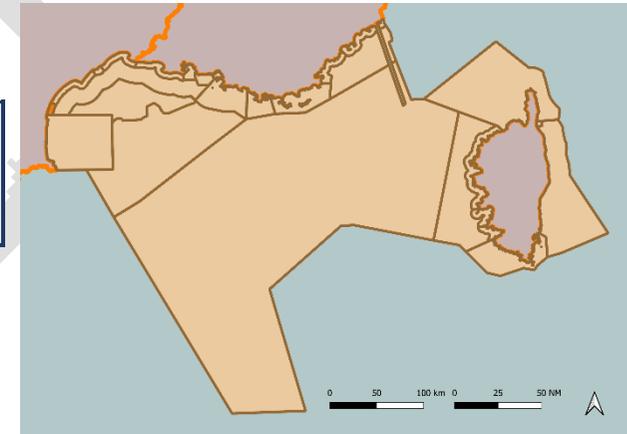


1. Présentation de la zone

En contenant et en compensant les impacts du port et en maîtrisant les pressions cumulées côtières, orienter les activités portuaires et de transport maritime vers des pratiques plus durables.

La zone couvre environ 75 km².
La zone est couverte à 99% d'aires marines protégées.
La zone n'est pas couverte par des zones de protection forte

Les conflits d'usages majeurs dans la zone sont...



a. Description de la zone

Bordée au Sud par le périmètre du parc naturel marin et au Nord par le littoral languedocien, la zone correspond à l'agglomération de Port-la-Nouvelle, laquelle est marquée par le port et son patrimoine historique majeur (partiellement enfoui).

3e en Méditerranée (2e pour l'importation de produits pétroliers et 1er pour l'exportation de céréales), celui-ci accueille chaque année 2 millions de tonnes de marchandises et 350 navires et contribue à près de 1600 emplois directs, indirects et induits.

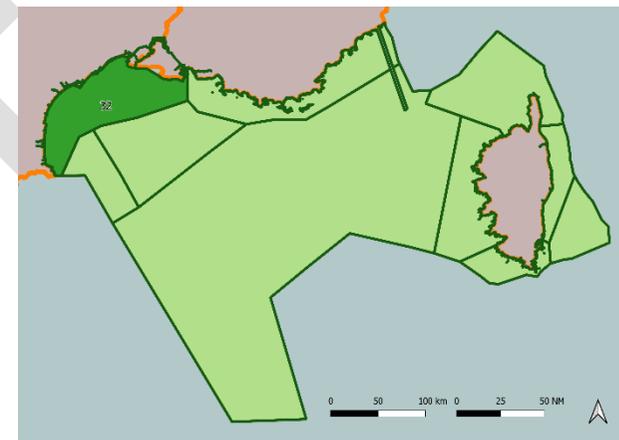
b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Plateau du Golfe du Lion (32)

Masses d'eau associées :

- FRDC02a - Racou Plage - Embouchure de l'Aude



c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites NATURA 2000 – Directive Oiseaux :

- Côte languedocienne (FR9112035)

Sites NATURA 2000 – Directive Habitats Faune Flore :

- Côtes sableuses de l'infra littoral languedocien (FR9102013)

d. Politique des sites et servitudes patrimoniales

Sites classés placés sur le trait de côte / incluant une façade maritime :

Aucun dans la zone

Sites inscrits placés sur le trait de côte :

Aucun dans la zone

Opération Grands Sites :

Aucun dans la zone

Patrimoine bâti :

Les monuments historiques, les périmètres délimités des abords et les sites patrimoniaux remarquables font l'objet de servitudes particulières.

e. Dispositif existant

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [SCOT de la Narbonnaise](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [PLAGEPOMI Bassin-Rhône-Méditerranée](#)
- [SRADDET Occitanie](#)

- [SAGE Basse Vallée de l'Aude](#)
- [Charte PNR de la Narbonnaise en Méditerranée](#)
- [PPRI + PPRL Gruissan](#)
- [PPRL Port-La-Nouvelle](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

Autres dispositifs :

- [PLU Gruissan](#)
- [PLU Port-La-Nouvelle](#)
- [Plan Littoral 21](#) ;

f. Autres

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

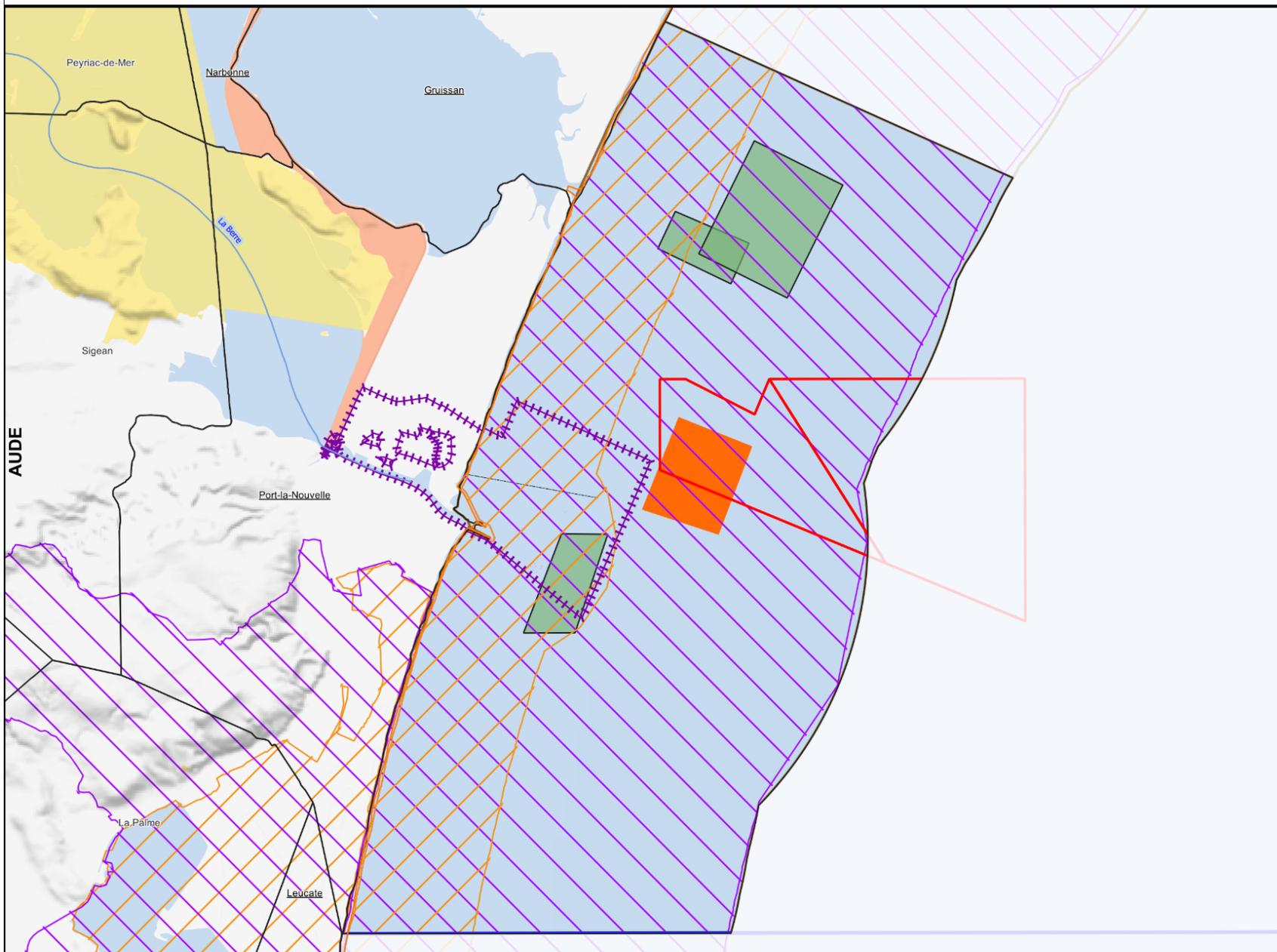
Règlementation du mouillage :

- Arrêté Préfectoral n°251/2023 du 03 août 2023 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de longueur hors-tout supérieure ou égale à 45 mètres dans les eaux intérieures et la mer territoriale françaises de Méditerranée.

Autres dispositifs :

- Arrêté Préfectoral n°DREAL/DMMC-11-2022-002 portant renouvellement de l'autorisation environnementale au titre des articles L 181-1 et suivants du Code de l'environnement relative aux dragages d'entretien et immersion des sédiments du port de Port-la-Nouvelle
- Récifs artificiels Zone 1 Gruissan Sud
- Récifs artificiels de Port-la-Nouvelle
- Récifs artificiels de Gruissan

Carte de l'existant de Port-la-Nouvelle



Limites administratives

-  Nice Communes littorales
-  Cerbère Communes disposant d'un PPRI incluant le risque inondation par submersion
-  Limites administratives portuaires

Aires marines protégées

-  Zones NATURA 2000 - Directive Habitats Faune Flore
-  Zones NATURA 2000 - Directive Oiseaux
-  Limite du parc naturel marin du golfe du Lion

Habitats naturels et artificiels

-  Récifs artificiels

Réseaux trophiques

-  Principaux fleuves

Zones réglementées

-  Zone de clapage autorisée pour les travaux d'extension du Port de Port-la-Nouvelle

Arrêts de réglementation de mouillage

-  Réglementations relatives au mouillage (Mouillage d'attente)

Politique des Sites

-  Sites classés
-  Sites inscrits

Interconnexions

-  Câbles et conduites sous-marines



a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2nd cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024. ¹. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : **majeur**, **fort**, **moyen**, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux écologiques	Description	Qualification	
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures hydrographiques particulières	Upwellings côtiers. Tourbillon récurrent à l'Ouest du golfe du Lion	Fort
	Zone d'interface terre-mer et panache fluviaux	Transition mer lagune (nutriment, juvéniles de poissons). Panaches Fluviaux	Fort
	Les producteurs primaires, secondaires, et les espèces fourrages	Petits pélagiques : Effondrement des biomasses d'anchois & sardines depuis 2009 Zooplancton : shift non expliqué dans les populations zooplanctoniques.	Fort
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Structures géomorphologiques particulières	Dunes hydrauliques du plateau	Majeur
	Habitats biogéniques	Herbiers à Cymodocées et Zostères. Association à rhodolithes, coralligène, trottoir à Lithophyllum, herbiers de posidonies	Majeur
	Habitats profonds	Vases bathyales à pennatules, à gorgones et à crinoïdes	Fort
	Habitats rocheux	Récifs infralittoraux	Fort
	Habitats sédimentaires	Fonds détritiques côtiers, large et/ou envasé, sables fins subtidaux, sédiments intertidaux, vase subtidale, vasière intertidale Sédiments grossiers subtidaux Sables indurés (beachrock et pockmarck)	Majeur
Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Sprat, chinchard, merlu, dorade royale, bogue, chinchard à queue jaune, églefin, eledone, grondin gris, sole, bar, marbré, rouget de vase, sars, turbot, sardine et anchois	Fort
	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourricerie	Sprat, sardine, dorade royale, langoustine, merlu, anguille, bar, sole, eledone, grondin gris, petite roussette, rouget de vase, chinchard commun, anchois et juvéniles de thon rouge	Fort

¹ Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Alose du Rhône Lamproie	Majeur
	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Gravelot à collier interrompu, Avocette élégante, Echasse blanche	Majeur
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Goéland leucophaée et railleur, Sterne hansel et naine Mouette mélanocéphale, Sterne caugek et pierregarin	Majeur
	Densité maximale et zone fonctionnelle d'oiseaux marins en période inter nuptiale	Densité toutes espèces Secteurs d'alimentation des puffins Yelkouan et de Scopoli	Majeur
	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Grande nacre, Grande cigale & Datte de mer	nd
Enjeux transversaux	Autres cétacés	Grand dauphin en particulier à la côte	Fort
	Tortues marines	Enjeu transversal : observations en hausse de tortues caouannes en mer. (alimentation, hivernage et zone de ponte en zone côtière)	nd

b. Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économique, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un souci d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Activités de whale watching		Inexistant
Activités militaires		Inexistant
Activités nautiques motorisés - Ancrage/mouillages forains	La zone se caractérise à la fois par du mouillage forain et par du mouillage d'attente pour les navires de longueur hors-tout supérieure ou égale à 45 mètres à l'entrée du port de Port-la-Nouvelle.	Fort

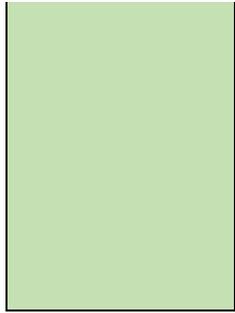
Activités nautiques motorisés, dont rejet	Les pages au nord et au sud de Port-La-Nouvelle sont assez fréquentées et diverses activités sont pratiquées comme la bouée tractée, le jet ski ou encore la plaisance surtout durant les périodes estivales	Moyen
Activités nautiques non motorisés	Le kite-surf et la voile sont très présentes, surtout durant les périodes estivales. Certaines activités de sport de nature et loisirs se sont bien développées et en particulier le kite-surf sur la zone de Coussoules entre La Franqui et Port-la-Nouvelle	Moyen
Activités sur les plages	Certaines activités sont peu connues et peu répandues mais en cours de développement (char à voile et à cerf-volant).	Faible
Agriculture		Inexistant
Aquaculture		Inexistant
Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)	De récents travaux ont conduits à l'extension du port de Port-la-Nouvelle.	Majeur
Rechargement de plages	?	?
Câbles dont atterrage et canalisations (eaux douces)	Présence d'une conduite sous-marine.	Faible
Constructions navales	Moins de 5 entreprises de construction et de réparation navale sont présentes dans la zone.	Faible
Dessalement		Inexistant
Energie marine renouvelable - éolien	De nombreux travaux ont été opérés afin de permettre au port d'accueillir la construction, l'assemblage et la maintenance d'éoliennes flottantes.	Majeur
Energie marine renouvelable - Thalassothermie	Présence d'installation de production de chaleur par thalassothermie.	Faible
Pêche à pied	La pêche à pied est présente dans la zone.	Moyen
Pêche loisir	La pêche de loisir est présente dans la zone à l'exclusion de la zone portuaire.	Moyen
Pêche professionnelle arts dormants	La zone accueille un important port de pêche de la façade, ainsi qu'une criée. Plus de 30 navires de pêche sont basés à Port-La-Nouvelle, la majorité pratiquent la pêche petits-métiers et 5 pratiquent au large dont 5 chalutiers (3 chalutiers de fond et 2 chalutiers pélagiques).	Fort
Pêche professionnelle arts trainants		
Plongée sous-marine, snorkelling, apnée (hors ancrage)		Inexistant
Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)	Le port de plaisance de Port-la-Nouvelle est situé dans le Aude . Il dispose d'une capacité d'accueil de 269 bateaux sur pontons. Le port est réservé aux bateaux de moins de 12 m.	Majeur

	<p>Le port de Port-La-Nouvelle est l'un des douze ports de commerce décentralisés. Port la Nouvelle se positionne sur le développement des EMR (construction et assemblage d'éoliennes flottantes pour les parcs offshore pilotes de Gruissan et Barcarès) et se projette en hub logistique d'installation et de maintenance pour la filière, en complémentarité du port de Sète qui dispose de réserve foncière et d'un tissu industriel présent sur place, qui pourrait jouer le rôle de base arrière.</p> <p>La zone du port de Port-la-Nouvelle accueille également une politique de développement régional de l'hinterland.</p>	
Récifs artificiels	Des récifs artificiels sont immergés au large de Gruissan et de Port-la-Nouvelle.	Fort
Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/ eaux pluviales	Dans l'Aude, en 2023 la qualité des eaux de baignade a été satisfaisante, en effet sur les 29 sites de baignades contrôlés, 100 %, sont classées en « excellente qualité ».	Moyen
Survol aérien		Inexistant
Transport de passagers / Navettes maritimes		Inexistant
Transport de passagers / Promenade en mer		Inexistant
Transport maritime commerce	Tout comme le port de Port-Vendres, les trafics Port-La Nouvelle sont essentiellement basés sur des filières locales et régionales (céréales, gaz et pétrole notamment) générées par un petit nombre de chargeurs et d'industries, ce qui occasionne une forte concurrence entre les ports de la façade pour capter ces trafics.	Majeur
Transport maritime passagers croisière		Inexistant
Tourisme	Le tourisme est très saisonnier et se concentre sur l'activité balnéaire et lié aux activités nautiques motorisés ou non.	Faible

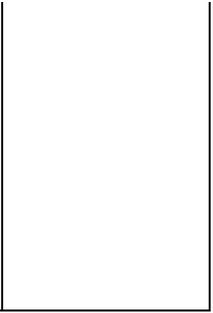
c. Enjeux transversaux

Sites			
Catégorie	Description	Nature de l'enjeu	Qualification
Sites classés	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont les qualités et valeurs paysagères doivent être rigoureusement préservées.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. (Art. L341-10 CE)</p>	<p><i>Majeur si le site déborde en mer</i> <i>Très fort si le site ne déborde pas</i></p>
Sites inscrits	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. (Art. L341-1 CE). L'avis de l'ABF est requis sur les projets et prend une forme simple (indicatif) ou conforme (pour les démolitions)</p> <p>Site inscrit du plateau et des bourgs de Leucate et de la Franqui</p>	<p><i>Moyen</i></p>

<p>Opération Grands Sites</p>	<p>Les Opérations Grands Sites (OGS) et leur label Grands Sites de France (GSF) œuvrent à la bonne préservation et à la mise en valeur des sites naturels classés de grande notoriété et leurs espaces associés, subissant une très forte fréquentation, et se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration, au travers d'un schéma d'accueil et d'un programme d'actions : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc.</p>	<p>Paysage / Enjeu de gestion et de préservation</p>	<p><i>Inexistant</i></p>
<p>Sites patrimoniaux remarquables</p>	<p>Institués par la loi LCAP de 2017. Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. » Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).</p>	<p>Patrimoine / Enjeu de préservation</p>	<p><i>Fort</i></p>
<p>Monuments historiques et périmètres de protection associés</p>	<p>La protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans un périmètre dit « délimité » c'est-à-dire un périmètre adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.</p> <p>À défaut de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci. Ces périmètres ont vocation à être transformés en périmètres délimités</p>		<p><i>Fort</i></p>



des abords.



PROJET

Paysages				
Catégorie	Description	Noms	Nature de l'enjeu	Qualification
Atlas des paysages	<p>L'atlas des paysages est un document de connaissance qui vise à décrire tous les paysages d'un territoire, d'en comprendre les structures et d'en saisir les évolutions et les valeurs.</p> <p>Les enjeux sont identifier à l'échelle de chaque unité paysagère.</p>	11 : Le littoral, ses étangs et ses îlots	Reconversion des paysages littoraux remarquables.	
Observatoires photographiques des paysages	L'observatoire des paysages rend compte des évolutions des paysages à travers des campagnes photographiques reconduites dans un laps de temps déterminé. Il permet d'identifier des enjeux paysagers à l'échelle d'un itinéraire.	Observatoire photographique du paysage du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Evolution du trait de côte et des systèmes littoraux naturels (dunes, végétation ...)	
Plan de paysage	Le plan de paysage est un outil pour aider les collectivités à définir leurs objectifs de qualité paysagère (OQP). Il constitue des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.	Aucune dans la zone		
UNESCO	L'observatoire des paysages rend compte des évolutions des paysages à travers des campagnes photographiques reconduites dans un laps de temps déterminé. Il permet d'identifier des enjeux paysagers à l'échelle d'un itinéraire.	Aucune dans la zone	Enjeu de préservation	

Risques littoraux

Risques	Description
Evolution du trait de côte	Lors de la période récente de 1977 à 2009, le secteur du sud des Coussoules à Port-la-Nouvelle, historiquement en accrétion, ne s'engraisse plus aussi rapidement qu'auparavant. Le secteur entre le grau de la Vieille-Nouvelle et l'Aude passe en très légère érosion. Les apports par la dérive semblent ne plus compenser les pertes supposées vers le large, puisque les parties immergées de l'avant-côte s'appauvrissent elles aussi en sable. L'érosion sur l'avant-côte est dominante (Cerema).
Submersion marine	Les communes de Narbonne, Gruissan, Port-la-Nouvelle et Leucate disposent d'un PPR inondation approuvé incluant le risque inondation par submersion.
Tsunami	Le risque tsunami est une particularité de la façade Méditerranée. Par ailleurs, les experts de l'Unesco alertent sur le risque tsunami en façade : « <i>Les statistiques montrent que la probabilité d'une vague de tsunami de plus de 1 mètre en Méditerranée dans les trente prochaines années est proche de 100 %</i> ». Pour se préparer à cette possibilité, le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud a demandé à la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIIAM) de conduire une démarche de réflexions sur les territoires du littoral de l'Arc Méditerranéen pour accompagner les collectivités dans le développement de la culture du risque, l'information préventive, la diffusion de l'alerte en local et l'acquisition de bons réflexes par la population pour le risque tsunami.

2. Prescriptions ou recommandations

Economique	Milieu Marin	Site et paysage	Risques
Réaliser un développement portuaire dans une logique durable	Respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement	Préserver et réhabiliter le pourtour des lagunes	Respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
Accompagner le développement de nouvelles activités (dont EMR)	Favoriser les collaborations Terre-Mer dans la gestion des milieux	Maintenir et restaurer la continuité écologique terre-mer au niveau des graus	Assurer une adaptation des territoires au changement climatique
Favoriser l'innovation technologique durable	Prendre en compte les effets cumulés		Faire du Parc une zone exemplaire en matière de gestion solidaire du trait de côte
Soutenir le secteur de la pêche professionnelle, de loisir et de l'aquaculture			Préserver la continuité des échanges sableux pour permettre un transit sédimentaire non artificialisé
Mettre en réseaux les ports (y compris Marseille-Fos)			Retrouver un espace de mobilité des milieux dunaires, permettant un rétablissement de la dynamique naturelle
Mettre en œuvre la politique de limitation de l'artificialisation			Limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
Réglementer le mouillage des petites et grosses unités			Coordonner les acteurs pour limiter la perte de sable issue des dragages et utiliser ce dernier dans différentes filières de réemploi